Dépenses de santé et restes à charge des personnes bénéficiaires d'une reconnaissance administrative de handicap: Allocation aux adultes handicapés (AAH), pension d'invalidité, rente d'incapacité

Code projet: RACAAHPI

Equipe: Sylvain Pichetti, Maude Espagnacq (Irdes)

Période de réalisation: 2018-2023

Données: Système national des données de santé-Datamart de consommation inter régime (SNDS-DCIR) 2014-2018 pour la première étude puis données DCIR 2018-2022 pour la seconde.

Contexte et objectifs

Pour les bénéficiaires d'une reconnaissance administrative de handicap liée à l'incapacité de travailler, la participation de l'Assurance maladie obligatoire aux dépenses de santé garantit à l'assuré une protection plus ou moins étendue. Au contraire des titulaires d'une pension d'invalidité ou d'une rente d'incapacité qui bénéficient d'une prise en charge intégrale de leurs dépenses de santé – dans les limites des tarifs de remboursement de la Sécurité sociale –, les bénéficiaires de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) sont considérés comme des assurés de droit commun et ne peuvent compter que sur le dispositif des Affections de longue durée (ALD) – lorsqu'ils y sont éligibles – pour bénéficier d'une prise en charge à 100 % des dépenses de soins en lien avec leur pathologie exonérante, ou sur la Couverture maladie universelle (CMU) ou l'Aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) lorsque leurs conditions de ressources les rendent éligibles à ces dispositifs.

Ce projet se décline en deux volets.

<u>L'objectif de la première étude</u> est d'analyser sur des données 2014-2018 les dépenses de santé et les restes à charge d'un échantillon de bénéficiaires de l'AAH qui restent pendant cinq ans dans le dispositif sans jamais bénéficier d'une couverture complémentaire. L'objectif est d'étudier la variabilité des profils de consommation de soins de ces bénéficiaires afin de repérer ceux qui gagneraient à bénéficier de la couverture complémentaire octroyée par l'ACS devenue Complémentaire santé solidaire (CSS).

<u>Une deuxième étude sera réalisée en 2023</u> qui évaluera l'impact de la mise en place de la CSS pour les bénéficiaires de l'AAH, qui y sont largement éligibles. Avant la mise en place de ce nouveau dispositif qui fusionne CMU et ACS, seuls 4 bénéficiaires de l'AAH sur 10 recouraient à l'ACS. L'analyse évaluera la variation de reste à charge qui résulte de l'entrée dans le nouveau dispositif, ainsi que l'évolution de la structure de la consommation de soins qui résulte de l'entrée dans le nouveau régime de prise en charge (notamment quelle évolution des postes de soins dentaires et de médecins spécialistes, auxquels recourent moins souvent les bénéficiaires de l'AAH).

Méthodologie et phasage du projet

Notre première étude est réalisée à partir des données des bénéficiaires de l'Assurance maladie (Datamart de consommation inter régime-DCIR) exhaustives des années 2014-2018, qui permet d'identifier les bénéficiaires de pensions d'invalidité ou de rentes d'incapacité ainsi que les bénéficiaires de l'AAH. Outre les consommations de ville, les données permettent d'accéder à l'intégralité des dépenses liées aux hospitalisations, qu'elles se déroulent en Médecine, chirurgie, obstétrique (MCO) (Programme de médicalisation des systèmes d'information-PMSI MCO), en Soins de suite et de réadaptation (PMSI SSR) ou en établissement psychiatrique (PMSI PSY).

Pour la seconde partie du projet, nous constituerons un panel de bénéficiaires de l'AAH sur plusieurs années (avant et après la mise en place du dispositif de la CSS intervenue en novembre 2019) et nous collecterons les données relatives à leurs consommations de soins et de restes à charge sur la période étudiée.

Avancement

Un premier article est en cours de finalisation sur les résultats portant sur la première étude, basée sur des données de panel (2014-2018).

Valorisation

Projets de publications

Un premier QES « Profils de consommation de soins et couverture complémentaire des bénéficiaires de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) » a été publié en septembre 2022.

Séminaires-colloques scientifiques

Internationaux

EUHEA Conference 2020 (Oslo) "Inequity among Healthcare Out-of-pocket Payments for Disabled People in France", communication retenue dans la session "Equity in Health and Health Care" (Sylvain Pichetti et Maude Espagnacq) mais pas de présentation compte tenu d'une conférence virtuelle resserrée principalement autour de la thématique de la Covid 19, le 9 juillet 2020.

5th Transforming Care Conference 24-26 Juin 2021 (On-line conference) "When is it rational for French adults with disabilities to opt for a publicly subsidized complementary health insurance?" Sylvain Pichetti et Maude Espagnacq.

Nationaux

41es Journées des économistes de la santé français (5-6 décembre 2019, Poitiers)

43es Journées des économistes de la santé français (1-3 décembre 2021, Conférence en ligne)